

Motion du 15 mars 2006 de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2007, dans le rapport M-604 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter au Conseil municipal, dans l'année qui suit le vote de la présente motion, un projet de développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
- à prendre langue avec le Conseil d'Etat afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures.